

communiqué

Date

LE 15 JUILLET 1983

Pour publication

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

88/83

LE CANADA ACCEPTE DE METTRE À L'ESSAI LE MISSILE DE CROISIÈRE

OTTAWA -- Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable J. Gilles Lamontagne, ont annoncé aujourd'hui que le Cabinet, après un examen approfondi de la question, a autorisé la mise à l'essai et l'évaluation, dans des conditions opérationnelles, du missile de croisière désarmé air-sol AGM-86B au Canada.

Le gouvernement a procédé à une évaluation technique exhaustive de la proposition reçue le 13 juin. Le programme d'essais proposé ne présente aucun problème ou danger sur les plans de la sécurité physique et matérielle ni en ce qui concerne l'environnement. Les risques qu'il comporte pour la vie et la propriété sont à peu près nuls. Le missile sera désarmé et sous contrôle en tout temps. Les tests ne nécessiteront l'utilisation d'aucun matériel militaire, de nature nucléaire, biologique ou chimique. Le projet d'essai est conforme à toutes les clauses du Programme canado-américain d'essai et d'évaluation conclu plus tôt cette année.

Cet arrangement restera en vigueur durant la période initiale de cinq ans prévue pour le Programme, auquel il pourra être mis fin sur préavis d'un an. Le gouvernement se réserve également le droit d'annuler ou de suspendre tout projet spécifique. Toute activité menée dans le cadre du Programme sera assujettie en tous points à la législation et aux règlements du Canada.

Les conditions réunies au Canada, hautes latitudes, grands espaces, topographie, climat froid et installations d'essai - que l'on ne retrouve ni aux États-Unis ni dans d'autres pays alliés -, permettront de faire l'essai du missile de croisière et notamment de son système de guidage sur des distances réalistes. Le corridor

d'essai ne sera utilisé que pendant les mois d'hiver, et pourrait voir de quatre à six essais par année. Le missile sera lancé par un B-52 au large de la côte septentrionale du Canada, suivra une trajectoire à l'est du delta du Mackenzie, poursuivra sa route parallèlement aux Rocheuses et, aux environs de Dawson Creek, amorcera un virage vers l'est en direction du polygone de tir aérien de Cold Lake, sur la frontière Alberta-Saskatchewan, où il terminera sa course.

Le missile, qui traversera des parties des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, survolera un territoire largement inhabité. Les grands centres urbains seront évités. L'aéronef qui l'accompagnera prendra le contrôle si le missile devait s'éloigner du corridor d'essai établi. Les autorités provinciales et territoriales ont été tenues pleinement informées, et leurs préoccupations concernant la sécurité ont été prises en compte.

En concluant que le projet d'essai devait aller de l'avant, les Ministres se sont tout particulièrement intéressés aux exigences de la sécurité collective et aux perspectives actuelles de contrôle des armements. Les Ministres ont passé en revue toutes les négociations sur les armes stratégiques, de portée intermédiaire et classiques, soupesé les intérêts et les engagements nationaux du Canada et évalué dans quelle mesure le déploiement éventuel d'armes occidentales pourrait promouvoir la résolution des problèmes qui subsistent en matière de contrôle des armements.

Deux principes ont été considérés comme essentiels:

- a) La sécurité intérieure du Canada - soit la protection de nos valeurs démocratiques et de notre société libre - ne peut être séparée de la sécurité des autres États. Nous devons conserver, comme par le passé, la faculté d'exercer une influence distinctive sur les instances occidentales et sur les engagements qu'elles prennent;
- b) Le Canada n'abandonnera jamais la poursuite de l'objectif de la sécurité globale à des niveaux d'armement sensiblement réduits. Nous réaffirmons l'engagement pris avec nos partenaires, au sommet de Williamsburg, de "consacrer toute notre volonté à réduire la menace de la guerre". Le Canada

reste déterminé à apporter sa propre contribution aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

Cette approche du Canada repose sur plusieurs éléments: sa qualité de membre fondateur de l'OTAN, son adhésion au principe de la dimension globale de la paix et de la stabilité, sa recherche active d'accords vérifiables sur le contrôle des armements et le désarmement ainsi que sa renonciation de longue date à l'arme nucléaire.

L'appartenance à l'OTAN est un élément essentiel de la politique étrangère et de défense du Canada, laquelle englobe un ferme appui de la stratégie de dissuasion nucléaire de l'OTAN. C'est pourquoi le Canada fournit depuis longtemps des installations pour l'entraînement opérationnel des forces nucléaires et classiques de ses alliés de l'OTAN. Parmi les exemples récents, mentionnons les exercices d'entraînement opérationnel auxquels ont participé des bombardiers B-52 du Strategic Air Command des États-Unis, et l'utilisation, par les forces aériennes britanniques et allemandes, du terrain d'aviation de Goose Bay et de ses facilités d'entraînement au vol à basse altitude. Comme c'est le cas pour le projet d'essai du missile de croisière, tous ces aéronefs sont désarmés - aucune arme nucléaire n'a été ni ne sera mise à l'essai au Canada. Le but essentiel est également le même: le maintien de forces de dissuasion alliées fortes et fiables.

Le missile de croisière air-sol est un important élément des forces stratégiques centrales des États-Unis, qui représentent l'instrument de dissuasion clé dans la triade stratégique de l'OTAN. D'autre part, le missile de croisière sol-sol sera un facteur crucial dans la détermination de la capacité de dissuasion de l'OTAN sur le théâtre européen, étant donné la menace accrue que présente le déploiement de missiles SS-20 par l'URSS. Les deux types de missiles de croisière servent les intérêts du Canada en matière de sécurité: le premier, en assurant la protection directe du territoire canadien, et le deuxième en protégeant directement les intérêts du Canada au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord. En mettant à l'essai les composantes clés de la technologie commune à ces deux systèmes, le Canada contribuera au maintien de sa propre défense ainsi qu'à la capacité de dissuasion de l'OTAN.

En annonçant la décision du gouvernement de mettre à l'essai le missile de croisière, les Ministres ont souligné que le Canada ne continuait pas moins de renoncer à doter de l'arme nucléaire nos forces nationales. Le Canada a renoncé à la production et à la mise au point d'armes nucléaires. Les Forces canadiennes se confinent exclusivement à des rôles conventionnels dans les arrangements de

défense collective. Toute capacité nucléaire a été retirée aux Forces canadiennes en Europe au début des années 70. Au cours des mois qui viennent, au fur et à mesure que l'on procédera au déploiement des nouveaux aéronefs CF-18, ce qu'il reste de la capacité nucléaire au Canada sera également éliminé.

Ce rôle non nucléaire du Canada impose d'autre part des obligations, telle l'exécution des programmes d'essai et d'évaluation dont nous avons convenu avec nos alliés. Il nous donne également une occasion unique d'agir, à l'échelle internationale, sur les questions liées au contrôle des armements et au désarmement. De la sorte, le Canada peut exposer clairement et de façon crédible sa position au sein des Nations Unies et d'autres instances vouées à la recherche de la paix et de la sécurité.

Les Ministres croient que les Canadiens peuvent être fiers de la contribution de leur pays aux progrès marquants survenus dans le domaine du contrôle des armes nucléaires, dont la signature du Traité sur la non-prolifération en 1968. Les Ministres estiment en outre qu'ils expriment les espoirs et les attentes de bon nombre de Canadiens en déclarant que l'attachement profond de notre pays à la cause du contrôle des armements demeure parmi nos plus grandes priorités.

Le Canada continue d'accorder un soutien vigoureux et inconditionnel à la conclusion d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre apport à la recherche d'un régime plus efficace de non-prolifération - que vient étayer la compétence du Canada en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques - ne perdra rien de son intensité. Nous continuons de demander instamment la réduction et la limitation des forces classiques, ainsi que l'interdiction de la mise au point, de l'essai et du déploiement de toute arme en vue de son utilisation dans l'espace extra-atmosphérique. Enfin, nous sommes à l'avant-plan des initiatives visant à abolir les armes chimiques.

Par delà ces initiatives et propositions se pose la question plus vaste de la confiance mutuelle qui est essentielle à toute réduction significative des armements. La vérification est au coeur des mesures propres à renforcer la confiance. Le Canada continuera d'accorder une importance particulière à l'élaboration de mécanismes de vérification sur lesquels repose essentiellement la confiance dans les accords de contrôle des armements. Le Gouvernement réaffirme sa conviction qu'un dialogue constructif est indispensable à l'instauration d'un climat de confiance entre les puissances nucléaires et les autres nations.

Voilà pourquoi le Canada continuera de jouer son rôle à part entière dans les consultations qui se tiendront au sein de l'Alliance sur les négociations relatives aux forces nucléaires de portée intermédiaire, ainsi que dans les consultations avec les États-Unis concernant les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques. Dans la conjoncture actuelle, la réalisation de progrès dans ces pourparlers requiert un dosage de force et de flexibilité, une volonté de défendre et une volonté de négocier. Pour être efficace, cette position doit être partagée par tous ceux qui participent à l'examen des questions cruciales que sont la sécurité et la survie. Elle est au coeur de la politique du Canada.

A la lumière des considérations susmentionnées, qui sont de la plus haute importance aux plans national et international, le Gouvernement du Canada se doit de donner son accord à l'essai de missiles de croisière désarmés en territoire canadien.

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

TEXT OF A LETTER OF JULY 15, 1983
FROM THE HONOURABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
DEPUTY-PRIME MINISTER AND
SECRETARY OF STATE
FOR EXTERNAL AFFAIRS,
TO THE SECRETARY OF STATE,
GEORGE SHULTZ,
CONCERNING THE CANADIAN GOVERNMENT
DECISION TO TEST THE
CRUISE MISSILE

TEXTE D'UNE LETTRE DU 15 JUILLET 1983
DE L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
GEORGE SHULTZ,
CONCERNANT LA DÉCISION DU
GOUVERNEMENT CANADIEN
DE METTRE À L'ESSAI
LE MISSILE DE CROISIÈRE DÉARMÉ

OTTAWA, Ontario
K1A OG2

July 15, 1983

The Hon. George P. Shultz
Secretary of State
State Department
WASHINGTON, D. C.

Dear George,

You will recall that when I wrote to you on January 21, I underlined the serious concern of the Canadian people about the decision their Government might take on the anticipated U.S. request to test the cruise missile in Canada. At that time I stressed how important it was for the Government to be able to assure the Canadian public that the arms control aspect of the negotiations in Geneva is being pursued as vigorously and as earnestly as is the deployment of new missiles.

The Canadian Government has considered very carefully your Government's request under our framework agreement to test the cruise missile in Canada. I am now in a position to inform you that the Government has decided to approve the request.

Because the weapons-testing issue raises fundamental questions affecting global security, my Cabinet colleagues have asked me to write you to set out in some detail the context in which this decision has been taken.

Canada joined in the NATO "two-track" decision in 1979, under which new Allied missiles will be deployed in Europe beginning this year unless a verifiable agreement can be reached with the Soviet Union to make this action unnecessary. When we met with our NATO colleagues in Paris

...2

in June we agreed that, if the negotiations are to succeed, it will be important for all the Allies to stand together behind their decision. As our contribution to this solidarity, Canada has agreed to help test vital components of the technology of the cruise missile.

At the Williamsburg Summit Conference our leaders pledged themselves to "devote our full political resources to reducing the threat of war." Now that we have agreed to participate in the development of a major weapons system, we believe that Canada has an even greater obligation to join in the search for a secure peace. For this reason, the Canadian Government has resolved to be even more vigorous than in the past in promoting creative disarmament and arms control initiatives. More particularly, it is the Canadian Government's firm intention to redouble its efforts in the coming months to contribute to the progress and eventual success of current negotiations. I am pleased that we appear to be on the verge of approving a new set of negotiations in the Conference on Disarmament in Europe, to be held in Stockholm.

As you may be aware, George, one of our major long-standing preoccupations in Canada has been to achieve a greater degree of mutual confidence and trust between East and West. It has been and continues to be our firm belief that the problem of verification is at the core of the disarmament and arms control issues. The Canadian Government therefore proposes to press vigorously the issue of verification in forthcoming disarmament and arms control negotiations.

In your reply to my letter of January 21, you expressed agreement with my view of the importance of intensified consultations between our two Governments on these vital issues in the months ahead. I look forward to an enhanced dialogue between us, in which I shall be pursuing with you the themes mentioned above.

Yours sincerely,

Allan J. MacEachen

OTTAWA, Ontario
K1A 0G2

Le 15 juillet 1983

L'honorable George P. Shultz
Secrétaire d'État
Département d'État
WASHINGTON, D.C.

Monsieur le secrétaire d'État,

Vous vous rappellerez que, dans la lettre que je vous adressais le 21 janvier, je soulignais l'intérêt marqué que portait la population canadienne à la décision que pourrait prendre son gouvernement lorsque lui parviendrait la demande attendue des États-Unis en vue de la mise à l'essai du missile de croisière au Canada. À ce moment, j'avais souligné combien il importait que le Gouvernement puisse donner au public canadien l'assurance que l'on cherchait, dans le cadre des négociations de Genève, à réaliser un accord sur le contrôle des armements avec la même vigueur et la même ardeur que l'on mettait à préparer le déploiement de nouveaux missiles.

Le Gouvernement canadien a étudié très attentivement la demande de mise à l'essai du missile de croisière au Canada que votre Gouvernement a présentée en vertu de l'accord-cadre. Je suis maintenant en mesure de vous informer que le Gouvernement canadien a décidé d'accéder à cette demande.

Étant donné que les essais d'armes soulèvent des questions fondamentales qui touchent à la sécurité mondiale, mes collègues du Cabinet m'ont demandé de vous écrire pour vous exposer de façon quelque peu détaillée les raisons qui ont motivé cette décision.

Le Canada a souscrit à la décision à "deux volets" de l'OTAN en 1979, décision aux termes de laquelle de nouveaux missiles de l'Alliance seront déployés en Europe à compter de cette année à moins que n'intervienne avec l'Union soviétique un accord vérifiable qui rende cette action inutile. Lorsque nous nous sommes réunis avec nos collègues de l'OTAN à Paris en juin, nous avons convenu que les négociations ne pourront être couronnées de succès que si les Alliés s'en tiennent solidairement à la décision qu'ils ont prise. Comme signe de cette solidarité, le Canada a convenu d'aider à la mise à l'essai des composantes vitales de la technologie rattachée au missile de croisière.

Lors du Sommet de Williamsburg, nos dirigeants se sont engagés à "consacrer toute [leur] volonté à réduire la menace de guerre." Maintenant que nous avons accepté de contribuer au développement d'un important système d'armement, nous estimons que le Canada se doit d'autant plus de participer à la recherche d'une paix stable. Voilà pourquoi le Gouvernement canadien a pris la résolution de promouvoir plus vigoureusement encore que par le passé des initiatives créatrices dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. De façon plus particulière, il a la ferme intention de redoubler d'efforts au cours des mois qui viennent pour contribuer au progrès et au succès des négociations en cours. À ce propos, je suis heureux de constater que nous semblons sur le point d'approuver la tenue d'une nouvelle série de négociations dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en Europe, qui se déroulera à Stockholm.

Comme vous le savez peut-être, mon cher George, les Canadiens ont depuis longtemps à coeur le renforcement de la confiance entre l'Est et l'Ouest. Nous avons toujours eu la ferme conviction que le problème de la vérification est au centre des questions liées au désarmement et au contrôle des armements. Voilà pourquoi le Gouvernement canadien entend mettre résolument l'accent sur la question de la vérification lors des négociations prochaines sur le désarmement et le contrôle des armements.

Dans votre réponse à ma lettre du 21 janvier, vous conveniez avec moi de l'importance de consultations plus suivies entre nos deux Gouvernements sur ces questions vitales au cours des mois qui allaient suivre. Je me réjouis à la perspective d'un dialogue plus intense entre nous sur les points que je viens d'évoquer.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire d'État, à l'assurance de ma plus haute considération.

Allan J. MacEachen